

Pour QUI ?

Toute personne âgée de **75 ans et +** habitant dans la **Communauté de Communes SUNDGAU** et dans **l'incapacité** de conduire un véhicule. Possibilité d'être accompagné par 2 personnes sans supplément.

Pour ALLER où ?

Valable uniquement pour les trajets au sein de la Communauté de Communes **SUNDGAU** ainsi que vers les **HÔPITAUX DE MULHOUSE** et de **SAINT-LOUIS**.

NOMBRE de trajets autorisé

Le nombre de trajets est limité à **4 allers** ou **2 allers/retours** par mois.

CARNET de transport

L'usager devra :

COMMANDER son carnet de transport **gratuitement** auprès de la Communauté de Communes Sundgau avant l'utilisation du service.

PRÉSENTER son carnet au taxi dès la prise en charge. Le Taxi devra compléter le tableau de suivi (en couverture) et remplir le titre de transport au moment du règlement.

VÉRIFIER, SICNER ledit ticket et conserver le dernier volet comme justificatif. Les 2 autres volets seront récupérés par le taxi.

COMMENT COMMANDER SON CARNET DE TRANSPORT ?

CONTACTER VOTRE COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
05.89.08.36.20

Par e-mail : accueil@cc-sundgau.fr

Communauté de Communes
Sundgau



Pour **RÉSERVER** votre déplacement, **CONTACTEZ** le taxi de votre zone → Voir au dos

L'usager devra :

RÉSERVER la veille (avant 17h)
ÊTRE en possession du carnet de transport

HORAIRE de circulation

du **lundi** au **vendredi** de 8h30 à 17h, et le **samedi** de 8h30 à 13h hors jours fériés.

COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'usager paie en moyenne **40 % de la course au taxi**.
Le reste est pris en charge par la Communauté de Communes SUNDGAU.

GRILLE Tarifaire de l'usager

	Tarif Aller	Tarif Aller/Retour
Intramuros*	5 €	10 €
0-10 Km	7 €	14 €
11-20 Km	12 €	24 €
21-30 Km	18 €	36 €
> 30 Km	25 €	50 €

* trajets internes à Altkirch - Hirsingue - Illfurth - Vieux-Ferrette/Ferrette - Walldighoffen

ATTENTION :

- L'usager ne doit pas disposer de véhicule personnel ou doit justifier de son incapacité à l'utiliser
- Les déplacements sont limités au sein de la Communauté de Communes Sundgau uniquement
- Le service est restreint à 4 allers ou 2 allers/retours par mois
- Le temps d'attente est à la charge de l'usager
- Les trajets pris en charge par la Sécurité Sociale, la Mutuelle Agricole ou autres organismes assimilés sont exclus de ce service.